

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2446

2 octobre 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Acti- ve S.A.	117393	NBG Asset Management Luxembourg ..	117403
Aikon S.A.	117372	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l.	117403
Air-LB International Development S.A.	117394	N-Vest Fund	117402
BASIP	117375	Oak Consultancy S.à.r.l.	117404
BioProDev S.C.	117404	OKS Europe S.A.	117374
Carol Holdings S.A.	117362	Olmitec S.à r.l.	117403
CCP Acquisition I - End S.à r.l.	117394	Poseidon Finance S.A.	117396
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	117395	ProLogis Spain XIV S.à r.l.	117406
CCP II Holdings Luxco	117395	Ramey S.à.r.l.	117404
Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l.	117399	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l.	117405
Commerce de Bois International	117371	Refinacis S.A.	117405
Crystal Pool (Luxembourg) S.à.r.l.	117394	S-Energy S.A.	117405
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	117395	Silver Spring Funds	117406
CSCP II Holdings Luxco S.à r.l.	117396	Société Civile Immobilière ELWA	117406
Euroports Holdings S.à r.l.	117390	Société civile immobilière Elwa	117406
Findi S. à r.l.	117397	SSCP Rotor Holdings S.C.A.	117407
Front Igas S.à r.l.	117397	SSCP Style S.à r.l.	117407
Gérald ORIGER S.à r.l.	117398	Starling Company S.à r.l.	117406
Immobilière Petite Nanserote S.A.	117398	Steeler Invest S.A.	117408
mad about soul	117402	St Mark S.à r.l.	117408
MHP S.A.	117402	Stonewall Securities S.à r.l.	117407
Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.	117399	Stugalux Construction S.A.	117408
Morgan Stanley Ursa S.à r.l.	117401	Stugalux Invest S.A.	117408
Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	117401	Surrey Europe S.à r.l.	117407
M.T.B. S.A.	117405	TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l. ..	117396
Nashi Worldwide Investments S.à r.l.	117402	Trafigura Trade Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	117403

Carol Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.231.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

GRANTKEN CORP, a company incorporated in the Republic of Panama, having its registered office at Calle 50, Global Bank Tower, 16th Floor – Panama City - Republic of Panama.

here represented by Mrs. Magali FETIQUE, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "CAROL HOLDINGS SA" (hereafter the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplish these purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors.

9.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) directors (the “Directors”), who need not be shareholders.

9.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other reso-

lution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any directors, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June at 3.00. p.m.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "GRANTKEN CORP", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The Company 's address is fixed at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following have been elected as Directors of the Company:
 - Mr. Jean-Marie BETTINGER, born on March 14, 1973 in Saint-Avold, France, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Mauro CADORIN, born on June 24, 1974 in Asolo, Italy, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mrs Magali FETIQUE, born on February 1, 1981 in Metz, France, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. The following has been appointed as statutory auditor: "Veridice S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.843.
4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A COMPARU:

GRANTKEN CORP, une société constituée et régie par les lois de la République de Panama, ayant son siège social au Calle 50, Global Bank Tower, 16th Floor – Panama City - République de Panama,

ici représentée par Madame Magali FETIQUE, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «CAROL HOLDINGS SA».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

3.2 De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières;

3.3 La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

3.4 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement;

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (les «Administrateurs»), actionnaires ou non.

9.2 Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 15.00 heures.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GRANTKEN CORP", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. L'adresse de la Société est fixée au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs de la société:

- Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Mauro CADORIN, né le 24 juin 1974 à Asolo, Italie, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Magali FETIQUE, née le 1^{er} février 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. A été nommée comme commissaire aux comptes "Veridice S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 154.843.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

117371

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FETIQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2012. LAC/2012/40248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114177/503.

(120154294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Commerce de Bois International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.012.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Frau Julia GROß, Augenoptikerin, geboren am 19. Juli 1983 in Mechernich (Deutschland), wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Höfener Straße 21;

2. Frau Tanja Maria GROß, Bürokauffrau, geboren am 20. November 1977 in Mechernich (Deutschland), wohnhaft in D-50259 Pulheim, Auf dem Driesch 2-4;

3. Frau Anna Maria GROß, Kauffrau, geboren am 7. Oktober 1952 in Schöneseeff/Schleiden (Deutschland), wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Höfener Straße 20 A;

4. Herr Andre GROß, Zimmermann, geboren am 26. September 1979 in Mechernich (Deutschland), wohnhaft in D-53937 Schleiden-Schöneseeff, Goldfuß 36,

hier vertreten durch Frau Tanja Maria GROß, vorbenannt, kraft der am 21. August 2012 erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen, Nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Commerce de Bois International“, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit damaligen Amtssitz in Wiltz, am 27. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 477, vom 6. März 2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 112.012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Anja HOLTZ, mit damaligen Amtssitz in Wiltz, am 6. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 801, vom 7. Mai 2007.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehntausend Euro (EUR 16.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertsechzig Euro (EUR 160,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

1. Frau Julia GROß, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2. Frau Tanja Maria GROß, vorbenannt, fünfunddreißig Anteile	35
1. Frau Anna Maria GROß, vorbenannt, fünfzehn Anteile	15
2. Herr Andre GROß, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- Alsdann ersuchen die Gesellschafter den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

117372

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Commerce de Bois International und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Frau Tanja Maria GROß, Bürokauffrau, geboren am 20. November 1977 in Mechernich (Deutschland), wohnhaft in D-50259 Pulheim, Auf dem Driesch 2-4, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, selbst ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro (EUR 800,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Groß, T. M. Groß, A. M. Groß, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2012. Relation: DIE/2012/9860. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 23. August 2012.

Référence de publication: 2012114161/58.

(120154218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Aikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 95.582.

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AIKON S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.582, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042 du 8 octobre 2003 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude PAULY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4.
- 3) Révocation avec effet immédiat et avec décharge de la société «PRESIDENTIAL PARTNERS S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
- 4) Nomination d'un nouvel administrateur.
- 5) Révocation avec effet immédiat et décharge de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Claude PAULY, pré-qualifié.
- 6) Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
- 7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- 8) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et l'article 4 des statuts y ayant trait.

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat et avec décharge la société «PRESIDENTIAL PARTNERS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier (R.C.S. Luxembourg: B.22569), de sa fonction d'administrateur.

Quatrième résolution

Est nommée administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018:

Madame Marguerite Nicole BARTZ, sans état, née le 27 février 1964 à Luxembourg, demeurant à L-3915 Mondernange, 3, Lanneewe.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide également de confirmer les mandats de Messieurs CLOOS Georges, demeurant à Luxembourg et Claude PAULY, pré-qualifié, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, leurs mandats respectifs expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat et décharge l'administrateur-délégué, à savoir, Monsieur Claude PAULY, pré-qualifié.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer Madame Marguerite Nicole BARTZ, préqualifiée, administrateur-délégué et ce, pour une durée indéterminée.

La Société sera en toutes circonstances engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Huitième résolution

Finalement, l'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société attribué à la société «PRESIDENTIAL PARTNERS S.A.» (R.C.S. Luxembourg: B.22.569), établie à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. KLINGELE, C. PAULY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2012. Relation: MER/2012/2015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114052/96.

(120153998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

OKS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.824.

L'an deux mil douze, le vingt-deux août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de OKS Europe S.A., une société anonyme, constituée sous la dénomination de SA OKS Europe le 19 décembre 2008 par acte notarié, par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 27 Janvier 2009, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.824 (ci-après dénommée la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 26 avril 2012.

L'assemblée a été ouverte par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que président,

celui-ci a nommé comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant:

1. Renonciation aux droits de convocation et formalités de publicité.

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société par l'ajout du paragraphe suivant:

"La Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur-délégué avec un autre administrateur".

3. Divers.

II. L'actionnaire unique présent ou représenté (ci-après désigné comme l'Actionnaire unique) et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, après avoir été signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Cette liste de présence montre que trois cent dix (310) actions de la Société, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider de tous les points à l'ordre du jour, lesquels sont connus de l'Actionnaire unique.

Après délibération, l'Actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de renoncer à son droit de convocation et formalités de publicité afférents à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société auquel est ajouté le paragraphe suivant:

« **Art. 9. (dernier paragraphe).** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur-délégué avec un autre administrateur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes présentes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Duc, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2012. LAC/2012/40153. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113882/58.

(120153796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

BASIP, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.228.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company "ZIFFER LU S.à r.l.", established and having its registered office in L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 157253,

here duly represented by its sole manager, namely Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA, chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "BASIP" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

3.2 The Company may further:

- use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

- own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

- borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

- give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

3.3 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), consisting of fifty (50) shares having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of partners and if the number of partners does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of partners, the partners may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of partners shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the

Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 4th of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn

any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at one (1) member, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third

parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 4th of June 2013 at 15.00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the fifty (50) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "ZIFFER LU S.à r.l.", predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, Ms Sandrine STOURM, born in Dieuze, France, on the 11th of March 1976, with professional address at 6, rue Jean Engling, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) The limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, S, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2017.
- 5) The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ZIFFER LU S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157253,

ici dûment représentée par son gérant unique, savoir Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "BASIP" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société peut également:

- utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

- gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteur, brevets, marques ainsi que toute autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La Société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

- emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

- consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de

souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2. Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le quatre du mois de Juin, à 15.00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne

cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'un (1) membre, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procèdera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procèdera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4 juin 2013 à 15.00 heures.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante (50) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "ZIFFER LU S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Mademoiselle Sandrine STOURM, née à Dieuze, France, le 11 mars 1976, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes au 31 décembre 2017.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2012. LAC/2012/40253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114117/841.

(120154234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of August,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated under the laws of Malta whose registered office is at 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand euro (EUR 16,000.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.162;

all represented by Patrick Biesdorf, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The appearing shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the sole shareholders of Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-one million five hundred fifty thousand seventy-five euro (EUR 121,550,075.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of 21 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473 (the "Company"). The articles of incorporation

of the Company have for the last time been amended pursuant a deed of the undersigned notary of 25 June 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1961 of 7 August 2012.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-one million five hundred fifty thousand seventy-five euro (EUR 121,550,075.-) up to one hundred and twenty-one million five hundred seventy five thousand seventy-five euro (EUR 121,575,075.-).

2. To issue thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty nine million nine hundred seventy five thousand euro (EUR 39,975,000) by existing shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend paragraph one of article five of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

have taken unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-one million five hundred fifty thousand seventy-five euro (EUR 121,550,075.-), represented by four million eight hundred sixty-two thousand three (4,862,003.-) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one hundred and twenty-one million five hundred seventy five thousand seventy-five euro (EUR 121,575,075.-), through the issue of one thousand (1,000.-) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

The one thousand (1,000) new shares are subscribed as following:

a) four hundred (400) shares are subscribed by Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, for a total price of sixteen million euro (EUR 16,000,000.-), allocated for an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to the share capital and for fifteen million nine hundred ninety thousand euro (EUR 15,990,000.-) to the share premium account of the Company,

b) two hundred twelve (212) shares are subscribed by AEIF LH Sub 06 S.à r.l., prenamed, for a total price of eight million four hundred eighty thousand euro (EUR 8,480,000.-), allocated for an amount of five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-) to the share capital and for eight million four hundred seventy four thousand seven hundred euro (EUR 8,474,700.-) to the share premium account of the Company,

c) three hundred eighty-eight (388) shares are subscribed by Antin Infrastructure Luxembourg IV, prenamed, for a total price of fifteen million five hundred twenty thousand euro (EUR 15,520,000.-), allocated for an amount of nine thousand seven hundred euro (EUR 9,700.-) to the share capital and for fifteen million five hundred ten thousand three hundred euro (EUR 15,510,300.-) to the share premium account of the Company.

All the one thousand (1,000.-) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of forty million euro (EUR 40,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

The general meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the one thousand (1,000) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

“ Art. 5. (First paragraph).

5.1. The corporate capital is fixed at one hundred and twenty-one million five hundred seventy five thousand seventy-five euro (EUR 121,575,075.-), represented by four million eight hundred sixty-three thousand and three (4,863,003) shares (parts sociales) of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the “Shareholders”.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 7,000.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearer, the said appearer signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente août,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société constituée en vertu des lois de Malta, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de seize mille euro (EUR 16,000) ayant son siège social au rue Jean Monnet 6, L-2180 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq-cents euro (EUR 12,500), ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 154.162;

toutes représentées aux fins des présentes par Monsieur Patrick Biesdorf, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de trois procurations données sous seing privé

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt et un million cinq cent cinquante mille soixante-quinze euro (EUR 121.550.075.-), dont le siège social est au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 août 2006 (la « Société »). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2012, publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1961 du 7 août 2012.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt et un million cinq cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 121.550.075.-) à cent vingt et un million cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 121.575.075.-).

2 Émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 39.975.000.-) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa un de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. 5 Divers. ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-et-un millions cinq cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 121.550.075.-), représenté par quatre millions huit cent soixante-deux mille trois (4.862.003) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à cent vingt-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 121.575.075.-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

a) quatre cent (400) parts sociales sont souscrites par Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prénommée, pour un prix total de seize millions d'euros (EUR 16.000.000.-), affecté à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-) au capital social et à concurrence de quinze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 15.990.000.-) au compte prime d'émission de la Société,

b) deux cent douze (212) parts sociales sont souscrites par AEIF LH Sub 06 S.à r.l., prénommée, pour un prix total de huit millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 8.480.000.-), affecté à concurrence d'un montant de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300.-) au capital social et à concurrence de huit millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cents euros (EUR 8.474.700.-) au compte prime d'émission de la Société,

c) trois cent quatre-vingt-huit (388) parts sociales sont souscrites par Antin Infrastructure Luxembourg IV, prénommée, pour un prix total de quinze millions cinq cent vingt mille euros (15.520.000.-), affecté à concurrence d'un montant de neuf mille sept cents euros (EUR 9.700.-) au capital social et à concurrence de quinze millions cinq cent dix mille trois cents euros (EUR 15.510.300.-) au compte prime d'émission de la Société.

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les prédites souscriptions et libérations et d'attribuer les mille (1.000) parts sociales nouvelles conformément aux prédites souscriptions.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. (Premier alinéa).

5.1 Le capital social est fixé à cent vingt et un million cinq cent soixante-quinze mille soixante-quinze euros (EUR 121.575.075.-), représenté par quatre millions huit cent soixante-trois mille trois (4.863.003) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées. Les porteurs de parts sociales sont dénommées ensemble les « Associés »»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 7.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BIESDORF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2012. LAC / 2012 / 40798. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114260/172.

(120154318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, le siège social de la société anonyme, Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., est situé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 Septembre 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012114061/11.

(120154438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Crystal Pool (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.606.

Suite à la résolution de l'associé unique en date du 5 septembre 2012 de la société Crystal Pool (Luxembourg) S.à r.l. la décision suivante a été prise:

- Démission du gérant suivant en date du 31 mai 2012:

Monsieur Robert Jan de Vos, demeurant au 2, Handekenskruidstraat B-9041, Gent Belgique, en qualité de gérant de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Val Browne, gérant;
- Monsieur Christopher Paul Jenner, gérant;
- Monsieur Tamir Ben Laiche, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012114165/20.

(120154429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Air-LB International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 18.986.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2011 que les membres du conseil d'administration sont désormais les suivants; leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Diana Gentile Reardon, née le 04 mai 1959 à Manchester, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 25, Freedom Way, Glastonbury, CT06033, Etats Unis d'Amérique,

- Monsieur Richard Adame Norwitt, né le 17 juin 1969 à Los Angeles, demeurant au 34 Griffith Lane, Ridgefield, CT06877, Etats Unis d'Amérique,

- Monsieur Luc Walter, né le 29 mai 1958 à Lyon, France, demeurant au 11 Avenue Dubonnet, F-92407 Courbevoie, France,

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre FELTGEN, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant au 12-14 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012114620/23.

(120154444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114181/18.

(120154440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.268.635,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114184/18.

(120154424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.511.691,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114189/18.

(120154425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.542.680,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114209/18.

(120154431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

CSCP II Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.353.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
Pour extrait analytique conforme
Eric LECHAT
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012114211/18.

(120154434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.297.

—
Il résulte des actes de la Société que:

- Madame Christine PICCO, Monsieur Denis CALONEGO et Monsieur Patrick HALLER, résidant professionnellement au 50 Route d'Esch à L-1470 Luxembourg, ont présenté leur démission de leurs fonctions d'administrateur en date du 5 septembre 2012;

- la société ICCAS International Corporate Advisory & Accounting Services SA dont le siège social est situé au 50 Route d'Esch à L-1470 Luxembourg a présenté sa démission de commissaire aux comptes en date du 5 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2012114479/18.

(120154042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.600.025.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.712.

—
L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mario Calastri de son poste de gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2012.

Avec effet au 4 septembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer Michael Soland ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Harold G. Barksdale;
- Thomas Ernst;
- Jürg Frischknecht;
- Dave Hasson;
- Nuria Iturralde Santos;
- Michael Soland;
- Bryan Tidd; et
- Christoph Zeyen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TE Connectivity (Netherlands) S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012114557/26.

(120154394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Findi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.315.

—
Extrait des résolutions prises en date du 5 septembre 2012 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Alex Pham de son mandat de gérant de la Société;
- De nommer Monsieur Lorenzo BARCAGUONI, employé privé, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

FINDI S.à r.l.
Représentée par Isabelle Schul / Corinne Bitterlich
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012114274/17.

(120154446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.697.

—
Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 24 novembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L100179404).

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114281/13.

(120154442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Immobilière Petite Nanserote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 106.834.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juin 2010.

1. - Démission de la société FIDUCIAIRE ARBO S.A en sa qualité d'administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.

2. - Démission de la société de la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICE S.A en sa qualité d'administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.

3. - Démission de la société FIDOM S.à r.l en sa qualité d'administrateur de la société et ce, à dater de ce jour.

4. - Démission de la société MONTBRUN REVISION S.A R.L en qualité de commissaire de surveillance de la société et ce, à dater de ce jour.

5. - Nomination à dater de ce jour de Monsieur Arthur Schmit demeurant à Bohey 7, L-9647 Doncols en qualité d'administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

6. - Nomination à dater de ce jour de Monsieur René Schmit, demeurant à 23, Bohey, L-9647 Doncols en qualité d'administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

7. - Nomination à dater de ce jour de Monsieur Joseph Annet, demeurant à 9, Avenue Philippart B-6600 Bastogne, en qualité d'administrateur de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

8. - Nomination à dater de ce jour de la société, INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS SARL, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs en qualité de commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Doncols, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2012114341/25.

(120154443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Gérald ORIGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.223.

—
L'an deux mille douze, le vingt-sept août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son consoeur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste depositaire du présent acte.

A COMPARU:

Me Gérald ORIGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (l'Associé Unique).

en sa qualité d'associé unique de la société Gérald Origer S.à r.l., Avocat à la Cour inscrit au barreau de Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 223 (la Société).

La Société a été constituée le 27 Février 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°953 en date du 12 avril 2012.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour des présentes a été libellé comme suit:

1. Clôture au 31 août 2012 de l'exercice social ayant commencé le 27 février 2012, modification de la date de commencement et de fin des exercices sociaux subséquents qui commenceront le 1^{er} septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante et en conséquence modification de l'article 13.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) septembre chaque année et se termine le trente-et-un (31) août de l'année qui suit».

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de clôturer le premier exercice social ayant commencé le 27 février 2012, jour de sa constitution, au 31 août 2012,

et de modifier la date de commencement et de fin des exercices sociaux suivants subséquents qui commenceront le 1^{er} septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 13.1 des Statuts qui aura la teneur suivante

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) septembre chaque année et se termine le trente-et-un (31) août de l'année qui suit».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Origer et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2012. LAC/2012/40926. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114285/56.

(120154280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.174.

Par résolutions signées en date du 16 août 2012, les associés commandités de la Société ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 16 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Simon Einar Long, né le 19 février 1974 à Sidcup, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012114421/16.

(120154182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, Z.A. Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg F 9.263.

STATUTS

Dénomination

Art. 1^{er}. L'association portera la dénomination 'Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l.'.

Art. 2. Sous la dénomination de 'Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l.' il est formé une association sans but lucratif avec siège à L-9175 Niederfeulen, Z.A. Schlammestee. Cette association fonctionne selon la réglementation des présents statuts et de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Objet

Art. 3. L'association a pour objet

- a) l'organisation des 'Journées de la chasse et de la forêt' à Feulen ou toutes autres activités en relation avec la chasse et la forêt;
- b) de défendre et sauvegarder les intérêts de ses membres concernant les activités de cette association;
- c) de représenter ses membres auprès de la commune, des autorités, d'autres associations et de tierces personnes.

Membres

Art. 4. Sont membres fondateurs de l'association les personnes suivantes:

Noms	prénom	adresse	nationalité	profession
Da Cruz Barrela	Henrique	L-9151 Eschdorf 11, op der Heelt	portugaise	commerçant
Frauenberg	Paul	L-9176 Niederfeulen 100, route de Bastogne	luxembourgeoise	armurier
Wagner	Claude	L-9175 Niederfeulen 7, Millewee	luxembourgeoise	commerçant
Turpel	Jules	L-9157 Heiderscheid 4, um Maart	luxembourgeoise	employé privé
Etgen	Fernand	L-9180 Oberfeulen 30, route d'Arlon	luxembourgeoise	deputé-maire
Mergen	Fernand	L-9180 Oberfeulen 31, route d'Arlon	luxembourgeoise	employé privé
Hansen	Alain	L-9175 Niederfeulen 2 A, rue de la Fail	luxembourgeoise	employé privé

Art. 5. Le nombre minimum des associés est de trois (3) personnes.

Art. 6. Peut être admis comme membre nouveau, tout commerçant ou entreprise commerciale résidant ou ayant son siège sur le territoire de la commune de Feulen ou dans les alentours, à condition d'exercer un commerce en relation avec la chasse et la forêt et d'être admis par l'assemblée générale par simple majorité. Si un membre quitte son entreprise commerciale, il peut être remplacé par un nouveau membre de cette entreprise commerciale.

Art. 7. Toute nouvelle demande d'admission est à adresser au président qui la transmettra au conseil d'administration. Toute nouvelle admission sera soumise au vote.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) par la démission écrite. Tout membre est libre de se retirer de l'association 'Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l.' sous forme de lettre recommandée à adresser au président;
- b) par le non-paiement de la cotisation;
- c) par l'exclusion;
- d) par la cessation de l'activité de commerce en relation avec la chasse et la forêt.

L'exclusion peut être prononcée pour:

- a) inobservation des statuts;
- b) actes et omissions préjudiciables de nature à porter atteinte à l'honneur de l'association.

Art. 9. La cotisation et le droit d'entrée des membres dans l'association sont fixés chaque année par l'assemblée générale.

Organisation

Art. 10. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an après la clôture de l'année civile.

Les membres sont convoqués par simple lettre au moins huit jours à l'avance.

L'assemblée est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents sauf dans le cas où l'assemblée aurait à statuer sur les modifications aux statuts.

Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en conformité des règles établies par la loi;
- b) de nommer et de révoquer les membres du comité;
- c) de prendre toutes décisions dépassant les limites de pouvoirs légalement ou statutairement dévolues au comité;
- d) de nommer les réviseurs de caisse.

Art. 11. L'association est gérée par un comité de trois membres au moins, élus au scrutin parmi les membres, par l'assemblée générale à la simple majorité des voix des membres présents.

Le comité choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier.

Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire-trésorier aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Le comité représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association.

Art. 12. Toutes les résolutions et tous les engagements pris par le conseil d'administration seront contresignés par le président et le secrétaire-trésorier et communiqués par simple lettre à tous les membres

Fonds social

Art. 13. Les ressources de l'association se composent notamment des cotisations des membres. Le taux des cotisations annuelles est fixé par l'assemblée générale et ne peut pas dépasser le montant de cent euros.

Exercice social

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de cette année. L'assemblée générale se tiendra au mois de mars. Lors de cette assemblée, le compte de l'exercice écoulé est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Modifications

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et que les deux tiers au moins des membres sont présents ou représentés.

Si les deux tiers ne sont pas présents, une deuxième réunion sera convoquée qui pourra alors décider sans tenir compte du nombre de personnes présentes.

Les convocations se font par lettre recommandée adressée aux membres au moins dix jours avant la date fixée par l'assemblée.

Les modifications aux statuts doivent être adoptées par la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Dissolution

Art. 16. En cas de dissolution de l'association 'Chasse et Forêt, Feulen, a.s.b.l.', les fonds éventuellement disponibles seront à la disposition d'une œuvre sociale. Les éventuels biens immobiliers de l'association seront vendus aux enchères.

Art. 17. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les présents statuts ont été faits et signés à Feulen le 2 août 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012114622/89.

(120153964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Par résolutions signées en date du 16 août 2012, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant classe A suivant à partir du 16 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Simon Einar Long, né le 19 février 1974 à Sidcup, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012114424/16.

(120154149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.587.

Par résolutions signées en date du 16 août 2012, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant classe A suivant à partir du 16 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Simon Einar Long, né le 19 février 1974 à Sidcup, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012114426/16.

(120154181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.016.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 1^{er} août 2012

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Peter Buelens en tant qu'Administrateur en date du 1^{er} août 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour N-VEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012114447/13.

(120154436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

mad about soul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.292.

Par la présente, je démissionne de ma fonction de gérant de votre société avec effet au 31 août 2012.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Frank KAISER.

Référence de publication: 2012114615/9.

(120153800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2012.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La date de nomination, la durée de mandat et l'adresse de Monsieur Yuriy KOSYUK, administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, doivent être identiques à celles inscrites pour son mandat d'administrateur de la Société, à savoir:

Monsieur Yuriy KOSYUK, administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, demeurant au 43, Dachna Str., UKR - 08290 Hostomel, Kiev region, Ukraine, nommé le 19 octobre 2011 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

MHP S.A.

Signature

Référence de publication: 2012114441/19.

(120153978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Nashi Worldwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.180.

En date du 04 septembre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 04 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114448/14.

(120153880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64878 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114453/10.

(120153933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Trafigura Trade Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114546/11.

(120153881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

NBG Asset Management Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 juin 2012:

I. Démission de Monsieur Dimitris PAPAIOANNOU en tant qu'Administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Dimitris PAPAIOANNOU, résidant professionnellement au 67, Themistokleous, GR-17455 Athènes, Grèce, de sa fonction d'Administrateur, avec effet au 23 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114454/14.

(120154204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 29.06.2012

Am 29.06.2012 sind erschienen:

1) Herr Peter Ollmann, geboren am 15. Januar 1963 in Mettlach, wohnhaft in D-66663 Merzig-Brotdorf, Hausbacher Str. 85.

2) Herr Michael Schmidt, geboren am 29. September 1960 in Dudweiler, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Haus Saarstein.

Die Unterzeichner erklären, dass Herr Michael Schmidt ab 01.07.2012 nicht mehr als administrativer Geschäftsführer tätig ist.

Als neuer Geschäftsführer ab 01.07.2012 wird Herr Peter Ollmann bestimmt. Der Geschäftsführer hat Einzelzeichnungsbefugnis.

Michael Schmidt / Peter Ollmann.

Référence de publication: 2012114462/17.

(120153993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Oak Consultancy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.620.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Monsieur Thomas BAUMGARTNER, résidant professionnellement au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114459/10.

(120154062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Ramey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

Par résolutions signées en date du 16 août 2012, l'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant suivant à partir du 16 août 2012 pour une durée indéterminée:

Mr Simon Einar Long, né le 19 février 1974 à Sidcup, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2012114485/16.

(120154180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

BioProDev S.C., Société Civile.

Siège social: L-2309 Luxembourg, 140, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 3.043.

DISSOLUTION

Nous soussignés Ana Isabel Ordonez et Jean-Luc David-Henriet, respectivement gérant et associé de BioProDev, Société Civile, enregistrée sous le numéro d'immatriculation E3.043, déclarons avoir convenus de liquider d'un commun accord ladite société à compter du 20 août 2012.

Depuis sa création le 23 décembre 2005, BioProDev, dont l'objet est la réalisation d'études en Contrôle Biologique, Foresterie et Viticulture, n'a jamais eu d'activité dans ce domaine.

Aucune dette n'a été contractée par BioProDev S.C.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2012.

BioProDev Société Civile

Ana Isabel Ordonez / Jean-Luc David-Henriet

Gérant / Associé

Référence de publication: 2012114621/18.

(120154352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 28.322.

—
Extrait des décisions collectives des associés prises en date du 11 juin 2012

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société Fiduciaire CABEXCO S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 139.890, en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114489/12.

(120154338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Refinacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 144.920.

—
Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 juillet 2012 que:

Madame Laurence BARDELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

Monsieur Andrea DE MARIA a démissionné de sa fonction d'Administrateur.

Madame Orietta RIMI, employée privée, né le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur Paolo PASSARO, employé privé, né le 7 septembre 1984 à Niederkorn et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été élu en remplacement de Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Andrea DE MARIA

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Madame Orietta RIMI a été nommée Président du Conseil d'administration.

En outre il résulte de changements d'adresse la société SER.COM. S.à.r.l., est désormais domiciliée au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012114493/20.

(120154127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

S-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 164.431.

—
Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 1^{er} août 2012 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, GB-LONDON W1U 2NU, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de CHESTER CLARK LTD, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012114499/14.

(120153917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

M.T.B. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.640.

—
Par la présente, je, soussigné, Serge Thill, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société M.T.B. SA, (RCS B 73.640) qui était jusqu'à ce jour à 41 rue Bannent, L-3414 Dudelange.

Dudelange, le 6 septembre 2012.

Serge Thill.

Référence de publication: 2012114628/9.

(120154370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114501/10.

(120153903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Société Civile Immobilière ELWA, Société Civile.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg E 406.

En date du 4 septembre 2012, l'assemblée générale extraordinaire a décidé que la société aura dorénavant une durée illimitée.

L'article 3 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant dans les mêmes conditions que pour une modification statutaire.»

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Civile Immobilière Elwa

Référence de publication: 2012114502/15.

(120153941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Société civile immobilière Elwa, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg E 406.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Civile Immobilière Elwa

Référence de publication: 2012114503/10.

(120154371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Starling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114507/10.

(120154114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

ProLogis Spain XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012115538/9.

(120155685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.488.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance

En date du 31 août 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2012114510/15.

(120153913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Stonewall Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.570.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Monsieur Thomas BAUMGARTNER, résidant professionnellement au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114509/10.

(120154061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

SSCP Rotor Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 780.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.640.

—
Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 9 mai 2011

A) La nomination de Rylee Muddle en tant que Commissaire aux comptes dans le cadre du conseil de surveillance de SSCP Rotor Holdings S.C.A.

Pour SSCP Rotor Holdings S.C.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012114529/14.

(120154190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.667.

—
Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date de 1^{er} mars 2010

A) Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership a transféré 589 parts à Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOG) Limited Partnership.

Pour SSCP Style S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012114530/14.

(120153943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

EXTRAIT

En date du 28 août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marta Ventura, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012114531/14.

(120154397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Steeler Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.966.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à. r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012114534/17.

(120154095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Stugalux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 34.563.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2012

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise; ALTER AUDIT S.à r.l. établi et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 110.675, jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114537/12.

(120153969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Stugalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.466.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2012

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de la Société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1 rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B. 139890, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra durant l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114538/12.

(120154166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.